

Monsieur Christophe MIRMAND Préfet des Alpes Maritimes Centre Administratif 06286 NICE Cedex 3

Monsieur le Préfet,

Objet : Pérennisation de la ligne ferroviaire Internationale Nice Sospel Breil Tende Cuneo

J'ai l'honneur de solliciter à nouveau votre intervention aux instances qui doivent statuer sur le cas de la ligne internationale de Nice Sospel Breil Tende Cuneo. Cette ligne qui a traversé tant de souffrances par les faits de guerre, sa reconstruction plusieurs fois retardée, est toujours sur le fil du rasoir prête à s'effondrer.

A maintes reprises elle a été sauvegardée grâce à l'intervention des populations, des pouvoirs publics du territoire, des associations, elle est aujourd'hui à nouveau en danger imminent. Les médias s'en sont largement fait l'écho et notre association, les Amis du Rail Azuréen, a de même transmis l'information. Nous avons engagé des démarches à toutes les instances depuis l'annonce faite par Réseau ferré de France en 2011 de son impossibilité à traiter les défaillances de l'infrastructure ferroviaire dans les cas d'aggravation géotechnique et de l'usure de la voie, le manque de crédits étant la raison invoquée.

Cette affaire est une réelle affaire d'États que ne dénie pas M. Frédéric Cuvillier Ministre délégué des Transports (pièces jointes un dossier) dans sa réponse à notre courrier où nous avons relevé par ailleurs quelques omissions. Ne serait-ce que la desserte par les trains FS des gares de Breil à Tende et l'impossibilité théorique aux trains nationaux de franchir l'une des frontières. La sécurité embarquée dans chaque catégorie de train n'est opérationnelle que sur le territoire national. Nous noterons une ambiguïté puisque le train des Merveilles circule entre Breil et Tende sur les installations italiennes de sécurité qui couvrent Cuneo Vintimille y compris le tronc en territoire français.

Nous avons suivi cette ligne avant même qu'elle ne fût reconstruite et c'est toujours une grande satisfaction de constater que les élus de proximité ont la même attitude. Cette ligne génère un véritable consensus politique et populaire.

L'annonce de fermeture à l'exploitation ferroviaire de la Région Piémont a accéléré l'inquiétude des populations. Pour mieux cerner les problèmes et répondre aux angoisses répétées des populations nous avons décidé de lancer avec l'entente des maires des Communes une série de réunions. Ces réunions nous ont permis de constater un grand attachement des populations et des élus à leur ligne ferroviaire et une grande solidarité pour la sauvegarde et la pérennisation tant espérées. Elle est vitale pour les transports des citoyens et des élèves en période pendulaire. D'un grand rapport économique parce qu'elle draine une affluence touristique à la découverte de nos pittoresques villages qui déversent leur manne.

Déjà le 17 novembre 2012 une importante manifestation franco/italienne à l'initiative des élus de proximité et des associations, démontrait une réaction immédiate des populations à l'annonce de suppressions de trains Cuneo Vintimille, et, pour ceux programmés des suppressions d'arrêt dans les stations du parcours ; laissant les usagers pendulaires désemparés. Tant et si bien que le Conseil Général a dû composer plus ou moins avec les horaires des cars TAM pour limiter les dégâts.

Mais aujourd'hui l'affaire s'aggrave puisque la Région Piémont autorité organisatrice des TER italiens avec la Région Ligure, a annoncé l'arrêt de l'exploitation de la ligne Cuneo Vintimille en juin 2013, mettant en cause l'État italien qui aurait réduit le financement destiné aux régions.

Ces circonstances vont accroître les difficultés de déplacement des gens de la vallée de la Roya qui étaient desservis jusqu'alors par 16 (8 AR) trains italiens Tende Vintimille ou Tende Breil > Nice, il ne subsisterait alors que 4 TER/PACA Tende Nice (2 AR).

Nous avons relaté la situation nouvelle, en particulier le bras de fer que se livrent les États français et italien. Depuis 1995 l'État italien demande la renégociation de la Convention du 24 juin 1970 qui lui concède la charge quasi-totale de l'entretien de la voie sur le tronçon français de la ligne. Il sollicite un nouveau statut avec une répartition plus équilibrée de cette obligation financière qui a été définie dans la convention de 1970 dans le cadre de la reconstruction de la ligne.

Le courrier ci-joint du Ministre délégué aux Transports en réponse, reconnait l'imbroglio juridique d'exploitation de la ligne en droit français et européen et qu'il convient de la pérenniser. Néanmoins il n'apporte pas de réponse à l'État italien. Si je puis me permettre, Il semblerait que l'analyse de la situation demande à être plus approfondie ne serait-ce qu'au niveau du service des dessertes de nos gares françaises et d'autres facteurs à reconsidérer.

Nous faisant le porteur de ce message à l'intention de l'État, MM. le Président de la Région PACA, Les Présidents du Conseil Général des AM, de la Métropole Nice Côte d'Azur, Les Députés nationaux et européen, les Sénateurs des Alpes Maritimes, vœu exprimé par les populations qui souhaitent l'intervention et l'aide des pouvoirs publics. Nous avons déjà reçu des réponses, certaines seront en cours et d'autres seront à formuler.

Les circonstances particulières d'une situation qui s'aggrave-nous oblige à solliciter de la part de l'État et des Élus leur concours aboutissant à la pérennisation 'définitive' de la ligne Nice Sospel Breil Tende Cuneo.

Sachant combien vous avez à cœur de porter ce dossier urgent, nous restons persuadés qu'à nouveau vous agirez en ayant à l'esprit de satisfaire ces rudes populations qui maintiennent vie dans ces pittoresques villages.

Elles vous seraient infiniment reconnaissantes de les avoir rassurées sur un avenir pérenne de leur ligne.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute information complémentaire

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet,

L'expression de ma considération très distinguée et dévouée

Le Président Germain Nallino

Transmis à : MM les Présidents de la Région PACA, du Conseil Général des Alpes Maritimes, de la Métropole Nice Côte d'Azur, Mme et MM les Députés nationaux et européen et Mme et MM les Sénateurs.